

LE JUGE FOURNIER.¹*(Continued).*

Audessus de la bibliothèque se trouve la Salle de la Cour. De même que le corridor des Juges, elle a un aspect vaguement religieux. Elle donne assez l'impression d'une chapelle, avec ses murs cramoisis, sa voûte cintrée, ses bancs d'église aux coussins rouges, ses rampes de cuivre, et ses pupitres individuels avec fauteuils à hauts dossiers triangulaires et sculptés, alignés en avant d'une épaisse boiserie ajourée, vernie, et qui font penser aux stalles des chevaliers ou des moines dans les sanctuaires gothiques du moyen âge.

C'est là que Fournier, pendant vingt ans, suivant le mot de Voltaire: "remplit la plus belle fonction de l'humanité, qui est celle de rendre la justice."

"Ses opinions exprimées avec une singulière précision, et dans un langage légal irréprochable, font encore autorité aujourd'hui." (Langelier—"Souvenirs Politiques," 2e vol.)

Ses hautes qualités d'avocat s'accrochèrent sur le banc.

Il était doué d'un esprit et perspicace. M. George Maclean Rose, de Toronto, écrivait de lui dans "Cyclopaedia of Canadian Biography": "Judge Fournier is recognized by his colleagues and the public as one of the ablest men on the Bench. His wide and accurate knowledge of the law of his native province makes him a particularly valuable addition to the Supreme Court bench. He does not fail the ends of Justice which they are intended to serve. At the same time, his fine legal insight enables him to decide, upon broad grounds of principles or long established practice, points with which minds less fully trained could only deal with slavish following of precedent."

En 1893, le juge en chef Strong obtint un congé. Pendant six mois, Fournier présida la Cour Suprême. Sur le Banc, même alors, il parlait peu.

Il a écrit plusieurs jugements remarquables. L'un de ses plus importants fut peut-être celui qu'il rendit dans la cause de Mercer, à l'effet que les biens qui échéaient à la Couronne ne tombaient pas sous l'effet des lois provinciales. Le Conseil Privé, cependant, ne partagea pas cet avis et infirma cette décision. Mais dans maintes autres causes de première importance, ce fut le contraire qui arriva et son dissenti-

¹ Address by the Honourable Mr. Justice Rinfret, of the Supreme Court of Canada, before the Junior Bar of Quebec. It is continued from p. 307. *ante*.

ment, entré seul contre tous ses collègues, prévalut devant le plus haut tribunal. Comme, par exemple, lors-qu'il soutint les droits de la Colombie-Anglaise contre le gouvernement du Canada dans "la question de la propriété des métaux précieux dans les terrains cédés par la Colombie au Canada pour la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique," ou encore: la cause du Pacifique-Canadien contre Robinson, où il avait été seul à approuver la Cour d'Appel; la cause du chemin de fer de Windsor & Annapolis contre la Reine. Surtout, son jugement dans la question des écoles qui agita si profondément le pays "fut ratifié, de point en point, par le Conseil Privé." Enfin, le matin même de sa mort, les dépêches de Londres annoçaient que son opinion sur la question des licences dans la province d'Ontario venait d'être confirmée par le Comité Judiciaire.¹

Malgré les résistances de M. Palmer, la loi de la Cour Suprême avait maintenu la résidence obligatoire, à Ottawa. Il dut donc s'y fixer avec sa famille. Ce fut pour lui un grand sacrifice. C'est qu'il est facile, messieurs, de comprendre comme on peut se laisser séduire par l'admirable beauté et le charme pénétrant de Québec. Les yeux qui ont longtemps contempéé les coins pittoresques ou les sublimes horizons de votre ville en conservent toujours dans leurs prunelles une vision inoubliable, et à ce point obsédante qu'elle provoque jusqu'au tréfonds la nostalgie de la mémoire.

Fournier demeura hanté par le désir de revenir ici. Il avait épousé en 1857, Mlle. Hermine Demers, fille de Wilbrod Demers, marchand à Saint-Pierre (comté de Nicolet), et de Suzanne Pérenne de Moras. Il en avait eu neuf enfants: deux fils, Wilbrod, médecin qui habite encore St-François de Montmagny, le lieu de naissance de son père, et Paul, ingénieur civil à l'emploi de la Compagnie du Pacifique-Canadien à Montréal; sept filles, Adrienne, l'aînée des enfants, avec laquelle nous avons déjà fait connaissance, Hermine (décédée en 1908), Eva, Adèle, Evangéline, Corinne et Emma, la dernière et la seule qui soit née à Ottawa. Elles vivent maintenant à Montréal.

Il perdit son épouse, en 1879, peu d'années après que la famille eut été installée dans la capitale fédérale. Souvent il répétait à ses enfants: "Quand j'aurai été juge pendant quinze ans, nous retournerons à Québec." Il trompait la longue attente en venant passer l'été à Berthier, (Montmagny), où il retrouvait ses vieux amis. Mais, au bout de quinze ans, son attachement à l'étude du droit fut plus fort et le retint sur le Banc. Quelques années passèrent encore. Ses vieux amis de Québec disparurent l'un après l'autre. La maladie vint avec

¹ *Atty-Gen. Ont. v. Distillers*, 1896 A. C. 348.

l'âge, il dut prendre sa retraite le 9 septembre 1895. Il fut désormais, trop tard pour mettre à exécution son rêve de venir finir ses jours dans la province qui avait été témoin de sa montée vers les sommets.

Il demeura plus de vingt-trois ans à Ottawa. Dans cette cité paisible que l'organisme administratif fait progresser en proportion de l'agrandissement du pays, qui s'anime chaque année par la vie additionnelle de la session parlementaire, on peut facilement trouver des coins charmants, tranquilles et ombragés, pénétrés de la douceur et de la quiétude des villes de province, où l'on sent remonter en soi les goûts endormis de la littérature, de la science, de l'histoire et de la philosophie. Fournier consacra son temps à l'étude des causes importantes qu'il était chargé de décider, mais il se tint au courant du "mouvement littéraire" et il se plut à l'étude des questions historiques ou philosophiques.

Sans doute, par plaisir autant que par devoir, il figurait dans les fêtes officielles. Il donnait lui-même des réceptions recherchées, dont ses filles faisaient avec grâce les honneurs.—(Montpetit, "Reminiscor.")

Mais toute une phalange d'hommes à l'esprit délicat et de "cauteurs élégants" se pressait alors dans la capitale, et c'est encore dans leur société qu'il se sentait le plus à l'aise. Benjamin Sulte, Alphonse Lusignan, Joseph Marmette, A.-D. De-Celles, Alfred Garneau, Achille Fréchette, Edouard DeVillie, Coyteux Prévost, Ubald Beaudry, Alphonse Benoit, A.-N. Montpetit, le colonel C.-E. Panet, "liseurs infatigables... épris des littératures et dilettantes du verbe parlé ou écrit" avaient commencé les réunions hebdomadaires du Cercle des Dix. Elles consistaient à "lire à chaque réunion un passage d'un livre intéressant, y choisir un point de conversation, s'y tenir et le développer," sauf qu'on n'avait pas la liberté d'y lire ses propres oeuvres. Les séances du Cercle ont été racontées dans un article savoureux de madame Donat Brodeur paru dans "La Revue Moderne" (Aout, 1924.). Elles avaient lieu alternativement chez chacun des membres. Elles étaient empreintes de ce "dilettantisme particulier qui naît de la conformité des goûts, sinon des opinions." Ce n'étaient que "provocations de mots, d'images aboutissant aux trouvailles les plus déconcertantes et les plus délicieuses." On y dépensait "des trésors d'érudition, de délicatesse et d'humour."

En outre de ses réunions hebdomadaires, le cercle donnait un dîner annuel chez Bélier, restaurateur français, rue Metcalfe. Il se terminait invariablement à minuit. La devise était: "Beaucoup de politesse, mais point de politique." Cependant, l'on en proserivait les dames.

Fournier fit partie de ce cercle.

L'article de madame Brodeur lui consacre ce passage: "Le juge Téléphore Fournier était sanguin, sous un air paisible. A l'époque des grandes luttes politiques, il batailla ferme et fut, à St-Thomas de Montmagny, un adversaire violent de mon aïeul, sir Etienne Pascal Taché. Patriote convaincu, il n'admettait pas les compromis; et son éloquence à l'emporte-pièce électrisait les foules. Devenu magistrat, après avoir parcouru les étapes d'une vie publique agitée, sa philosophie tardive semblait s'accommoder fort bien aux dissertations chevaleresques et livresques des membres du cercle des Dix.

C'était un causeur intéressant et spirituel, entièrement dépourvu de prétentions."

Il passait beaucoup de son temps avec A.-N. Montpetit qui était son ami intime, et avec Georges Duval, venu avec lui de Québec comme secrétaire particulier alors qu'il était ministre, et qui l'avait suivi à la Cour Suprême, dont il était devenu le rapporteur.

Il était alors en pleine maturité physique et intellectuelle. De taille assez élevée (cinq pieds et sept pouces), de carrure musculeuse, son extérieur donnait l'impression d'une forte personnalité. J'ai sous les yeux sa photographie: la figure est pleine et ronde. Les cheveux, bruns argentés et drus, sont relevés et laissent à découvert un front large et puissant. Les yeux bridés, voilés même, mais directs et inquisiteurs, sont surplombés de paupières proéminentes aux sourcils énergiques. Le nez est fort et autoritaire. La moustache ramassée ombre une bouche aux lèvres décidées. Le menton tenace complète un ensemble où tout dénote l'assurance, le courage, la fermeté et la décision. Il annonce bien celui dont Wilfrid Laurier, en 1895, lorsque Fournier prit sa retraite, avait dit "qu'il était l'un des plus beaux caractères qu'avait produits notre race," et dont Montpetit écrivait: "un homme d'un caractère élevé, d'un esprit cultivé, délicat, dégagé de préjugés, d'un jugement, d'une droiture exceptionnels, généreux, hospitalier, d'une volonté de fer, mais tempéré par une rare bonté et la plus exquise sensibilité. Aimant l'étude et le travail. . ."

Ah! vraiment, qui de nous ne désirerait ressembler à ce portrait?

J'ai sous les yeux une autre photographie, prise au printemps de 1895. Il est alors malade. Il est encore droit et la tête est érigée; mais l'on sent comme un affaissement dans l'armature toute entière; les rides ont envahi le cou, le menton, les joues; les yeux sont inquiets; les cheveux, parsemés; le masque est ravagé et, sur toute la figure, on perçoit une indéfinissable expression de fatigue.

Il donna sa démission. Il se prépara à laisser sa maison de la rue King (No. 507, coin de la rue Wilbrod) pour aller vivre à Montréal, où il avait même loué une résidence; mais il mourut, pendant le déménagement, au Convalescent Home de son grand ami le Dr Coyteux Prévost, où il s'était retiré en attendant. Il fut inhumé au cimetière Notre-Dame à Ottawa, au fond de la Grande Allée, dans un endroit où reposent plusieurs des plus illustres enfants de notre province.

Il avait fourni une noble vie, reconfortante et désintéressée. Il a réalisé le mot du chancelier d'Aguesseau: "Faire sa fortune et faire son devoir ne sont qu'une même chose." ... et, dans ce cas, "fortune" a le sens d' "idéal."

Il a éloigné le souci de ses intérêts personnels.

Il fut de la trempe de ceux qui trouvent la meilleure part de leur rémunération dans la satisfaction et l'honneur de se dévouer à la chose publique. Mes amis du jeune barreau.

J'ai tâché de vous faire aimer une vie d'avocat et de juge et de vous l'offrir en exemple.—J'ai gardé en mémoire la belle expression de Manuel Fourcade: "Entre les sollicitudes de l'Ordre des Avocats aucune n'égale celle qui penche vers l'espoir des jeunes confrères, l'expérience des aînés."
